

storengy.com

DÉCRYPTAGES



Toutes les infos sur : <http://www.storengy.com/fr/lespace-commercial/actualites-commerciales.html>

Capacités restituées : Rappel des règles

En cas de droits nouvellement acquis lors des tours de juillet et novembre, le règlement d'allocation prévoit que soient prioritairement attribuées les capacités restées disponibles à l'issue du tour précédent. Les capacités restant à attribuer le sont ensuite par réallocation de tout ou partie des capacités potentiellement à restituer par l'ensemble des fournisseurs. Ces capacités sont restituées avec un niveau de gaz en stock minimal. Le prix du gaz cédé est quant à lui calculé à partir d'une référence de marché court terme (annexe 2 du contrat).

ALLOCATIONS 2011

Un mot d'ordre : anticiper

L'évolution récente du marché du gaz modifie les conditions d'exercice des droits à stockage. Les fournisseurs dont le portefeuille de clients finals est en développement doivent impérativement anticiper leurs besoins. Explications.

La loi garantit aux fournisseurs de gaz un accès prioritaire aux capacités de stockage, ceci en contrepartie d'obligations de fourniture, notamment en cas de scénarios climatiques extrêmes.

Chaque année, Storengy permet aux opérateurs d'accéder aux capacités de stockage qu'elle détient, selon un processus d'allocation bien défini. L'attribution de ces capacités s'effectue en trois étapes les 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} novembre. L'échéance du 1^{er} avril permet

à chaque fournisseur en début de période d'injection de souscrire, a minima, des capacités de stockage correspondant aux droits associés à son portefeuille de clients finals. Celle du 1^{er} juillet permet aux fournisseurs justifiant de droits nouvellement acquis d'adapter leurs capacités. Idem pour celle du 1^{er} novembre. L'ensemble du processus est sécurisé par l'intermédiaire d'une plateforme accessible sur Internet (SI Allocations).

Pourquoi et comment anticiper ?

Le calcul des droits à stockage au 1^{er} avril est effectué à partir des caractéristiques du portefeuille de clients finals de chaque fournisseur connues au 1^{er} février. « Les fournisseurs dont le portefeuille est en développement ont intérêt à faire, dès le premier tour, des demandes de capacités complémentaires par rapport aux droits acquis et à anticiper les volumes et débits à souscrire en fonction de leurs besoins futurs. Dans un contexte où toutes les capacités de stockage ne sont pas entièrement souscrites, les capacités proposées lors des tours suivants sont en effet des capacités vides.

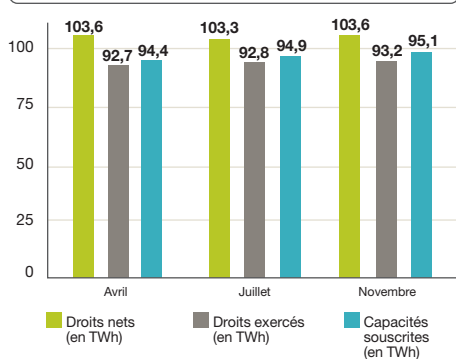
Le client qui anticipe peut remplir ses capacités au rythme de son sourcing, pendant tout l'été. Il évite ainsi toute mauvaise surprise et notamment celle d'acheter du gaz au moment le moins favorable », explique Soizic Adam, Responsable du Département Marketing – Marché de la Direction Stratégie Finances Commercialisation. Rappelons en effet que le règlement d'allocation prévoit que soient attribuées en premier, lors des tours de juillet et novembre, les capacités encore disponibles, c'est-à-dire vides.

Retour sur le processus d'allocation 2010

Au 1^{er} avril 2010, sur les 103,9 TWh proposés par Storengy au titre des droits en 2010/2011, 94,4 TWh ont été souscrits. Ainsi, pour la première fois depuis la mise en place de ce processus, il restait à cette date près de 9,5 TWh de capacités disponibles.

Lors des tours de juillet et novembre, les droits nouvellement acquis ont été faiblement exercés, soit un total de 1,4 TWh sur un potentiel de 5,7 TWh. Près de la moitié de ces droits nouvellement exercés se sont traduits par de nouvelles souscriptions de capacités en juillet et novembre. Pour le reste, environ 40 % des capacités initialement souscrites au 1^{er} avril au titre de demandes complémentaires (soit 0,7 TWh sur 1,7 TWh) ont été converties en capacités au titre des droits, ce qui traduit pour les fournisseurs concernés une certaine anticipation des évolutions de leurs portefeuilles. ■

Synthèse des tours d'allocations 2010





Lancement de la deuxième phase de développement

Storengy UK, filiale de Storengy, construit à Stublach (près de Manchester) le plus grand stockage salin du Royaume-Uni.

Au terme de son développement (28 cavités au total devraient être créées), Stublach représentera un volume utile supérieur à 400 millions de m³. Ce stockage se caractérise par des cavités peu profondes (600 m), qui offrent de vraies possibilités de multicyclage. Il pourra être rempli ou soutiré en 12 jours, une flexibilité très appréciée par le marché britannique. Enfin, élément crucial pour un site salin, il dispose d'un exutoire pour la saumure, grâce au partenariat signé avec le groupe chimique Ineos, à qui le projet avait été acheté. La construction de ce stockage, le premier de Storengy outre-Manche, a été lancée à

l'automne 2009. Dix premières cavités sont en cours de lessivage, avec pour objectif une mise en gaz de trois premières cavités minimum en 2013. Conformément au planning défini avec Ineos, la deuxième phase de forage a débuté le 11 août 2010. Elle porte sur la création de neuf nouvelles cavités, dont le lessivage sera réalisé à partir du milieu de l'année. Face à l'envergure du projet, Storengy UK renforce progressivement ses ressources et ses compétences techniques. L'approche retenue fait la synthèse entre les règles de conception définies de longue date pour la France et l'expérience britannique en terme de design. ■

En bref...

Indisponibilités Le planning 2011-2012 est publié

Storengy a publié fin décembre le programme de tous les travaux planifiés sur les sites de stockage pour l'année gazière à venir, par groupement et par date. Ces informations ont pu être mises à disposition avec un mois d'avance par rapport aux années précédentes, et de manière concertée avec le calendrier des travaux prévus sur le réseau de transport. Ainsi, le planning des maintenances de toute l'année 2011 ainsi que celui du 1^{er} trimestre 2012 sont d'ores et déjà disponibles sur le SICS et sur le site www.storengy.com. Couvrant l'ensemble de l'année gazière, ces informations seront précieuses lors des souscriptions de capacité de stockage avril 2011-mars 2012.

Agenda

- **14 janvier** : publication des prix de l'offre 2011-2012
- **21 janvier** : convention Stockage
- **4 février** : vente aux enchères
- **Du 8 février au 28 février** : processus d'allocation

En direct

Retour sur l'enquête de satisfaction 2010

L'enquête réalisée du 24 juin au 24 août 2010 auprès des clients de Storengy donne un indice moyen de satisfaction de 7,6/10, une note en augmentation sensible par rapport à celle obtenue l'année dernière. Animé par une volonté de progrès, Storengy accorde la plus grande importance à ces résultats et aux pistes d'amélioration qu'ils indiquent.

La mise à disposition, avancée d'un trimestre, du planning des indisponibilités, l'organisation d'ateliers stockage à l'issue

du processus d'allocation sont des avancées concrètes, issues de l'écoute des clients.

Pour répondre toujours mieux aux attentes exprimées, Storengy s'engage à travailler sur ces quatre axes : poursuivre les ateliers stockage, collaborer avec GRTgaz autour de la simplification de la gestion des capacités aux PITS en cas de maintenance, améliorer l'interface de gestion opérationnelle des contrats (SICS) et apporter une meilleure visibilité des prix. ■

LES POINTS FORTS

La relation commerciale	8,5
Les ventes aux enchères	7,9
La gestion opérationnelle du contrat (SICS)	7,8

LES POINTS À AMÉLIORER

La maintenance	6,8
L'évolution de l'offre	6,9
Le processus d'allocation	7,1

Notes sur 10.